

Annexe I

Demande d'admission par équivalence selon l'article 8.2 des Lettres patentes constituant l'Ordre professionnel des criminologues du Québec

Ce document est un complément d'information obligatoire à toutes les demandes d'admission effectuées selon l'article 8.2 des Lettres patentes constituant l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (équivalence de formation).

Vous devez le téléverser au sein du formulaire de demande d'admission se trouvant sur le site internet de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec, à l'adresse suivante : <https://ordrecrim.ca/membres/acces-profession/devenir-membre/>. Cette annexe vous permet de démontrer au comité d'admission de quelle façon vous avez acquis les compétences nécessaires à la profession de criminologue.

Si un cours universitaire a permis d'acquérir la compétence, veuillez inscrire

- **sigle**
- **son nom complet;**
- **le nom de l'université;**
- **le nombre d'heures ou de crédits associés.**

Si votre expérience professionnelle a permis d'acquérir la compétence, veuillez inscrire

- **le titre du poste occupé;**
- **l'organisation;**
- **la durée de votre emploi.**

Si vous ne considérez pas avoir acquis la compétence, veuillez laisser les cases vides.

Ces informations seront par la suite analysées par le comité d'admission, en utilisant la documentation que vous devez fournir lors de votre demande d'adhésion (<https://ordrecrim.ca/membres/acces-profession/les-etudes/#1531233849535-bc52e41e-7fec>).

Pour un contenu détaillé des compétences exigées et pour vous aider à compléter les tableaux, nous vous conseillons grandement de consulter [*Le référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de criminologue au Québec*](#). Un outil, utilisé par le comité d'admission, se trouve aussi sur le site internet de l'Ordre afin de vous aider à comprendre ce qui est exigé et analysé (<https://ordrecrim.ca/membres/acces-profession/les-etudes/#1531233849535-bc52e41e-7fec>).

Exemple :

Compétences	Scolarité criminologie	Scolarité autre	Expérience professionnelle
Évaluation (3 crédits ou 135h)	CRI3800, principes d'évaluation clinique (Université de Montréal), 3 crédits		
Principes et modèles d'intervention (6 crédits ou 270h)			Agente de probation, Établissement de détention de Montréal, mai 2017 à aujourd'hui
Technique d'entrevue et relation d'aide (6 crédits ou 270h)	CRI2015, relation d'aide en criminologie (Université de Montréal), 3 crédits; CRI2811, techniques d'entrevue en criminologie (Université de Montréal), 3 crédits		

1. ANALYSE DES COMPÉTENCES

1.1 Le système juridique et la pénologie

Compétences	Scolarité criminologie	Scolarité autre	Expérience professionnelle
Justice criminelle et pénale (3 crédits ou 135h)			
Pénologie (3 crédits ou 135h)			
Justice des mineurs et protection de la jeunesse (3 crédits ou 135h)			

1.2 Les différents milieux de pratique et la mise en lien avec l'éthique et la déontologie en criminologie

Compétences	Scolarité criminologie	Scolarité autre	Expérience professionnelle
Milieux institutionnels et communautaires (3 crédits ou 135h)			
Éthique et déontologie (3 crédits ou 135h)			

1.3 La méthodologie et l'analyse en recherche

Compétences	Scolarité criminologie	Scolarité autre	Expérience professionnelle
Méthodologie qualitative (3 crédits ou 135h)			
Méthodologie quantitative (3 crédits ou 135h)			

1.4 Les théories du passage à l'acte, de la victimisation et de la réaction sociale

Compétences	Scolarité criminologie	Scolarité autre	Expérience professionnelle
Théories d'inspiration sociologique (3 crédits ou 135h)			
Théories d'inspiration psychologique (3 crédits ou 135h)			
Santé mentale (3 crédits ou 135h)			
Victimologie (3 crédits ou 135h)			

1.5 Les méthodes d'évaluation et d'intervention

Compétences	Scolarité criminologie	Scolarité autre	Expérience professionnelle
Évaluation (3 crédits ou 135h)			
Principes et modèles d'intervention (6 crédits ou 270h)			
Technique d'entrevue et relation d'aide (6 crédits ou 270h)			

1.6 Stage clinique en intervention criminologique

Stage	Scolarité criminologie	Scolarité autre	Expérience professionnelle
540h			

2. CHAMP D'EXERCICE DU CRIMINOLOGUE

En quoi votre pratique professionnelle correspond-elle au champ d'exercice du criminologue au Québec ? Veuillez répondre de façon détaillée et inscrire des exemples concrets afin de soutenir votre réponse.

Définition du champ d'exercice : « Évaluer les facteurs criminogènes et le comportement délictueux de la personne ainsi que les effets d'un acte criminel sur la victime, déterminer un plan d'intervention et en assurer la mise en œuvre, soutenir et rétablir les capacités sociales de la personne contrevenante et de la victime dans le but de favoriser l'intégration dans la société de l'être humain en interaction avec son environnement. »
